



REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

POLITIQUE GENERALE DE GOUVERNANCE CROS AURA

VERSION 3.1



Table des matières

1.	Préambule	3
2.	Gouvernance R.G.P.D.	3
3.	Exercice des droits des personnes	3
4.	Chartes internes et externes	3
5.	Sensibilisation des collaborateurs	4
6.	Processus de gestion des données à caractère personnel	4
7.	Consultation préalable du Référent RGPD	4
8.	Analyse des risques	4
9.	Registre des traitements	4
10.	Sécurité	Erreur ! Signet non défini.
11.	Contrôle interne	5
12.	Rapport	5
13.	Entrée en vigueur	5

1. Préambule

La présente Politique Générale de Gouvernance présente la mise en place des mesures relatives à la gouvernance des données à caractère personnelles, mise en œuvre au sein du CROS Auvergne-Rhône-Alpes (CROS AURA) et s'articulant autour du Référent RGPD.

2. Gouvernance R.G.P.D.

Le Référent informe et conseille le responsable de traitement et ses collaborateurs sur les obligations qui leur incombent.

Il encadre les traitements mis en œuvre au regard du R.G.P.D. et des recommandations de la Commission Nationale Informatique et Libertés (Cnil).

Il se forme de manière continue aux problématiques de la protection des données à caractère personnel.

Le Référent est joignable par :

- Téléphone : 04 74 19 16 05
- Mail : gaetanplanchedefrade@franceolympique.com

Le CROS Auvergne-Rhône-Alpes a défini un interlocuteur au sein des principaux services suivants.

N°	Service	Référent		
		NOM - Prénom	Téléphone	e-mail
1.	Direction générale	LEVARLET Christian JARRAR Mélissa	04 74 19 00 59	accueil.aura@franceolympique.com
2.	Responsable Informatique Responsable site internet	XEFI	04 72 83 75 75	contact@xefi.fr
3.	Conseil externe	RCA	04 74 19 00 59	pchatain@rcafrance.fr

3. Exercice des droits des personnes

La procédure de gestion des réclamations et des demandes relatives à l'exercice des droits des personnes est définie dans le document de référence intitulé « Procédure de gestion du droit des personnes » mis en œuvre au sein du CROS AURA.

4. Chartes internes et externes

Le CROS AURA a établi deux politiques de protection des données à caractère personnel.

- Une politique interne à destination de ses élus, salariés, stagiaires, etc...
- Une procédure externe à destination de ses administrés, de ses fournisseurs, prestataires, etc...

Ces documents sont accessibles

- Sur le site internet pour la politique externe
- Sur l'intranet pour la politique interne.

5. Sensibilisation des collaborateurs

Les actions de sensibilisation sont supervisées par le Référent RGPD.

Elles sont formalisées par la mise à disposition de documents et d'outils de formations/information et une politique d'affichage. Un point régulier sera également réalisé dans le cadre des réunions de service. La documentation concernée est accessible aux services par le biais d'un dossier partagé sur le réseau et auprès du Référent RGPD.

6. Processus de gestion des données à caractère personnel

Toute collecte écrite de données à caractère personnel doit respecter le formalisme défini dans le document de référence « Collecter des données personnelles ».

Dans la même logique, les clauses des contrats transférant des données à caractère personnel à un sous-traitant doivent être issues du document de référence « Annexe types aux contrats de sous-traitants ».

7. Consultation préalable du Référent RGPD

Le Référent RGPD doit être consulté préalablement à tout déploiement de projet ou de modification de traitement de données à caractère personnel sur la base du document de référence « RGPD - Maintenir ma conformité au quotidien ».

Le Référent RGPD procède à une analyse systématique des dossiers soumis en amont de leur mise en œuvre afin d'en faire respecter le respect de la protection des données dès la conception et par défaut.

8. Analyse des risques

Dans le cadre de sa saisie liée au respect des procédures définies dans le document de référence « RGPD Maintenir ma conformité au quotidien », le Référent RGPD identifie les traitements à risque et propose les analyses d'impact à mener au responsable de traitement.

Les recommandations découlant des résultats des analyses d'impact réalisées sont proposées par le Référent RGPD avant la mise en œuvre du traitement.

9. Registre des traitements

Le Responsable de Traitement, ou le Référent RGPD s'il en est convenu ainsi contractuellement, tient à jour les registres des traitements, de sous-traitant et de gestion des failles de sécurité.

Les responsables de services doivent s'assurer que les traitements mis en œuvre par chacun d'eux sont bien enregistrés dans le registre de traitement.

En cas de changement dans les modalités de mise en œuvre, ils doivent en informer le Référent RGPD sur la base de document de référence « RGPD - Maintenir ma conformité au quotidien ».

10. « Comité de Gestion de Crise RGPD »

Compte tenu des nouvelles obligations en matière de notification des failles de sécurité à la Cnil, chaque violation de données à caractère personnel doit être immédiatement signalée au Référent RGPD dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure du document de référence « Procédure de gestion des failles de sécurité ».

Il peut être défini un « Comité de Gestion de Crise R.G.P.D. » composé d'un certain nombre de responsables opérationnels autour du Responsable de traitement, du Référent RGPD et de personnes physique ou morales tiers.

N°	Direction	Référent		
		NOM - Prénom	Téléphone	e-mail
1	Président	LEVARLET Christian	04 74 19 00 59	accueil.aura@franceolympique.com
2	Directrice	JARRAR Mélissa	04 74 19 16 01	melissajarrar@franceolympique.com
3	Référent RGPD	PLANCHE-DEFRADE Gaëtan	04 74 19 16 05	gaetanplanchedefrade@franceolympique.com
4	DPO externe (RCA)	CHATAIN Pierre	04 74 19 00 59	pchatain@rcafrance.fr
5	Chargé de communication	DOUGLAS Nathan	04 74 19 16 06	nathandouglas@franceolympique.com

11. Contrôle interne

Le Référent RGPD contrôle le respect de la mise en œuvre des mesures décidées dans le cadre du respect du R.G.P.D.

Les écarts de conformité constatés font l'objet d'un rapport au Responsable de traitement. En cas d'écarts constatés, le Référent RGPD fait part au responsable de traitement d'un plan d'action de remédiation.

12. Rapport

Le Référent RGPD réalise annuellement un rapport sur l'activité RGPD particulière de l'années écoulée qu'il remet au responsable de traitement.

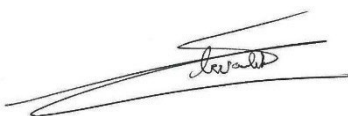
13. Entrée en vigueur

La présente politique générale de gouvernance est applicable au jour de sa signature.

Le 15 septembre 2023 à **Lyon**

Le Président (LEVARLET Christian)

Le Référent RGPD (PLANCHE-DEFRADE Gaëtan)



CROS
Auvergne-Rhône-Alpes
 Maison Régionale des Sports
 68 Avenue Tony Garnier / CS21001
 69304 LYON Cedex 07

